Domaine GED : Direction Clients et Services **Nature du document :** Compte rendu de réunion (CR)		**Id. GED :** **Réf. métier** :
Version 1	**GT comptage et données - Compte-rendu**	**Date d'approbation**
Statut Validé		**<Caractère prescriptif>** **Date d'applicabilité :** 04/12/2024 **Date de fin de validité :** -
Accessibilité		
Destinataire(s) Participants au GT comptage et données		**Rédacteur(s)** M. ABRAHAM
		Vérificateur(s)* M. DUBUCQ P. CAROLAC J. MAZIERAS J.MARTINS
		Approbateur(s)* M. ABRAHAM M. DUBUCQ
4 Pages		[00] **Annexes**

*Le rédacteur s'assure de la validité du contenu du document et de sa conformité aux règles documentaires.
*Le vérificateur dispose des compétences techniques adaptées pour une vérification du contenu du document.
*L'approbateur est une personne autorisée à la publication du document, engageant l'entité. Il s'assure de la faisabilité des instructions décrites ainsi que de la mise en œuvre des moyens nécessaires et valide la date de mise en application.

Copyright RTE – 2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Date de la réunion: 04/12/2024 15:00
Emplacement: Teams

Ordre du jour

- Partie 1: Point sur le comptage au fil de l'eau
- Partie 2: Mise à jour de la DTR – Article 4.8
- Partie 3: [ISP15] – REX passage au pas 5' des données de comptage
- Partie 4 : Présentation et impacts de l'application du règlement d'exécution (UE) relatif aux exigences d'interopérabilité et de transparence pour l'accès aux données de comptage et de consommation
- Partie 5 : Présentation des nouveautés sur le portail services : le centre d'aide et le nouveau service QDE

Compte rendu

Partie 1: Point sur le comptage au fil de l'eau

Le déploiement se poursuit :

- A ce jour, le déploiement IP est à 98,7%.
- Il reste 115 unités à traiter, soit 1,3% du parc
- L'objectif est de traiter le reliquat RTC d'ici fin 2026

Partie 2: Mise à jour de la DTR – Article 4.8

Rappel Contexte

La Documentation Technique de Référence (DTR) – Article 4.8 décrit les exigences techniques qui s'appliquent aux installations de comptage. La dernière mise à jour date du 24 janvier 2017.
Dans un contexte de transition énergétique, développement des sites « mixtes », de l'éolien offshore, disparition du RTC, l'article « 4.8 Comptage » de la DTR va être mis à jour pour une entrée en vigueur envisagée à partir du 1ier mars 2025. Vous trouverez le détail des modifications prévus sur la slide 7 et en rouge dans la DTR transmise en pièce jointe.

Partie 3 : ISP15 – REX passage au pas 5' des données de comptage

Rappel contexte

Dans le cadre du Règlement européen 2017/2195 « Guideline on Electricity Balancing » (EBGL), le Pas de Règlement des Ecarts (ISP) doit passer de 30 à 15 minutes à partir du **1er janvier 2025 (ISP15)**

- L'ensemble des données de comptage et des données physiques mises à disposition par RTE ont basculé du 10 minutes vers un **pas 5 minutes** le **1er juin 2024.**

Dans ce cadre, des écarts ont été remontés par certains clients en comparant les données réseau aux données physiques.

Explication des écarts entre les données réseaux et les données physiques

Copyright RTE-2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Pour rappel, les **données de comptage** sont télérelevées au pas 1' puis exposées au pas 5' par point de comptage.
Les **données réseau** sont calculées à partir des données de comptage (basés sur la moyenne de 2 pas consécutifs des points de comptage 5 minutes) puis délivrées au pas 10 minutes, sous la forme d'un entier arrondi.
Les **données physiques** sont calculées à partir des données de comptage au pas 5' puis délivrées au pas 5 minutes, sous forme d'un entier arrondi.

➔ Vous trouverez en slide 12 un exemple de calcul des données réseau et physiques à partir des données de comptage.

A retenir :

- Ces arrondis peuvent générer au maximum sur un mois de 31 jours un écart de 2 232kW (ou 372 kWh)
- Malgré les écarts qui peuvent être constatés, il ne s'agit pas d'une erreur sur les valeurs mais seulement de la conséquence des arrondis appliqués sur les données réseau exposées au pas 10' et les données physiques exposées au pas 5'.

Partie 4 : Présentation et impacts de l'application du règlement d'éxécution (UE) relatif aux exigences d'interopérabilité et de transparence pour l'accès aux données de comptage et de consommation

Contexte et objectif de la réglementation

Conformément au règlement d'exécution (UE) 2023/1162 de la commission du 6 juin 2023, à compter du 5 janvier 2024, RTE doit répondre à de nouvelles exigences d'interopérabilité et aux procédures non discriminatoires et transparentes pour l'accès aux données de comptage et consommation.

Mise en œuvre

Afin de répondre à cette obligation, RTE fait évoluer le portail data et portail services d'ici début janvier 2025 avec :

- La création d'un nouveau service de demande de journal d'accès aux données de comptage accessible depuis le portail services et le portail data (cf slide 16)
- L'Evolution de l'API IdRéferential en précisant l'heure dans le format de réponse des champs « start_date » et « end_date »
- La mise à disposition de nouvelles sandbox dans le portail data pour l'ensemble des APIs autour du comptage (cf slide 17)
- L'activation de l'API Speed System View qui permet d'accéder aux données réseau brutes en moins de 15 minutes

Partie 5 : Présentation des nouveautés sur le portail services

Le centre d'aide

Le centre d'aide est accessible sur le portail services, et a entre autres pour objectif de mettre à disposition des utilisateurs des supports permettant d'apporter des informations pédagogiques. A ce titre, la fiche pédagogique « Comprendre les données autour du comptage » a été créé et est disponible. Le centre d'aide sera alimenté progressivement les mois à venir.

Le nouveau service QDE (Qualité de l'Electricité)

Le nouveau service QDE permettra de visualiser la liste des engagements ainsi que leur état (respecté, atteint ou dépassé) avec la possibilité de trier par type d'engagement et/ou par Point de Surveillance

Copyright RTE-2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Technique (PST) sur une période donnée. Lorsque plusieurs PST sont concernés par un même engagement, l'affichage des lignes concernées présentera une unité de couleur (grises ou blanches) ainsi qu'un Id Engagement identique.
Par simple clic, il sera également possible d'afficher le détail des engagements et des perturbations relatives à chaque engagement. Par ailleurs, une fonctionnalité de téléchargement permettra de télécharger la liste des engagements correspondant aux filtres sélectionnés ainsi que le détail des perturbations associées à ces engagements.

Copyright RTE-2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)